Troyes, le 24 juin 2019

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L715-2
Vu la convention de partenariat signé entre Néoma et l'UTT,
Vu les statuts, en vigueur, de l'établissement,
Vu le règlement intérieur, en vigueur, de l'établissement.

Acte administratif n°2019/16

Le Conseil d'Administration réuni le : 20 juin 2019

Objet de la délibération : Partenariat double diplôme avec Néoma
Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, la convention pour la création d'un Double Diplôme avec Néoma Business School.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23 Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le président du Conseil d'Administration de l'UTT,

Ronan STEPHAN